



Contact :
 Cindy BECQUET: 06.77.31.23.93
 E-mail : dojoduporzay@gmail.com
 Retrouvez-nous sur : <https://dojoduporzay.fr/>

Tarifs et horaires :

TARIFS SAISON 2021/2021 *		
Inscription Simple	JUDO **	TAISO
1ère	202 €	142 €
2ème	177 €	122 €
3ème	152 €	112 €
4ème	100 €	100 €

* Le tarif comprend le montant de la licence fédérale 40 € pour Judo / Taïso et des frais de gestion 18€

* Chèques Vacances et Coupons Sports acceptés, le dojo du Porzay-Nevet est affilié à l'Alvac

** L'inscription au Judo vous permet de suivre les cours de Taïso

Exemple pour 3 inscriptions (l'inscription au judo est prioritaire) :

1er judo : 202 €
 2ème judo : 177 €
 3ème Taïso : 112 €
 Total : 491 €

HORAIRE DES COURS			
JUDO			
<u>PLONEVEZ PORZAY Dojo : 4 place de Cornouaille, au-dessus de la bibliothèque</u>			
	<i>Mardi</i>	<i>Vendredi</i>	Nés(es) en
6 / 8 ans	17h00 - 18h00	17h00 - 18h00	2012, 2013 et 2014
8/10 ans	18h00 - 19h00	18h00 - 19h00	2010, 2011 et 2012 jaune
11 ans et +	19h00 - 20h30		2009 et avant Grades/ Katas / Arbitrage
<u>PLOGONNEC Dojo : Halle des sports</u>			
	<i>Mercredi</i>	<i>Vendredi</i>	Nés(es) en
6 / 8 ans	16h00 - 17h00		2012, 2013 et 2014
8/10 ans	17h00 - 18h00		2010, 2011 et 2012 jaune
11 ans et +	18h00 - 19h30	19h30 - 21h30	2009 et avant
<u>CAST Salle de tennis de table</u>			
	<i>Mercredi</i>	<i>Vendredi</i>	Nés(es) en
6 / 11 ans	14h00 - 15h00		2009 à 2014
TAISO (Gym dynamique)			
<u>PLONEVEZ PORZAY Dojo : 4 place de Cornouaille, au-dessus de la bibliothèque</u>			
	<i>Mercredi</i>	<i>Vendredi</i>	Nés(es) en
	20h00 - 21h00		2006 et avant

REGLEMENT INTERIEUR

1. Un certificat médical mentionnant l'aptitude à la pratique du judo est obligatoire (attention, pour les compétiteurs, bien indiquer au médecin de mentionner « **Ne présente pas de contre-indication à la pratique du judo en compétition** ») ainsi que sur le passeport pour les élèves qui en possèdent. Il devra être remis sous 15 jours à partir de l'inscription au club. Le certificat médical est téléchargeable sur le site internet du Dojo du Porzay-Nevet dans la rubrique « Documents »
2. Pour la bonne marche du club et des cours :
 - **Respecter les horaires** : être présent au moins 5mn avant le début du cours et à l'heure de fin du cours pour les parents qui récupèrent leurs enfants aux vestiaires.
 - **Utiliser les vestiaires** mis à votre disposition. Ne laissez pas traîner vos vêtements et pensez à ramasser vos bouteilles d'eau vides.
 - Se déchausser uniquement sur le bord du tatami. **Utiliser des claquettes** ou équivalents entre le vestiaire et le tatami. **Avoir une bonne hygiène corporelle** : mains propres, pieds propres, kimono propre, ongles courts, etc...
 - **Enlever tout objet pouvant blesser** : bague, chaîne, montre, boucles d'oreilles, etc...
 - Ne pas laisser d'objets de valeur dans les vestiaires.
 - **Respecter le code moral du judo** : Amitié, Courage, Politesse, Sincérité, Contrôle de soi, Honneur, Modestie, Respect. Les adhérents se doivent d'avoir une bonne attitude et ne pas tenir de propos incorrects (voir point N°8).
3. **Avant de déposer vos enfants, assurez-vous de la présence du professeur ou d'un dirigeant au dojo.** En cas de retard pour récupérer vos enfants, prévenez le professeur ou le dirigeant présent au dojo.
4. **Les enfants doivent impérativement attendre à l'intérieur du dojo le parent ou la personne responsable du trajet jusqu'au domicile. Le dojo du Porzay-Nevet ne saurait être tenu pour responsable en cas d'accident si cette consigne n'est pas respectée.**
5. Le dojo du Porzay-Nevet offre la possibilité d'avoir deux cours d'essai pour les nouveaux adhérents avant l'inscription définitive.
6. **Pour les inscriptions en cours de saison à partir de janvier 2021**, la cotisation sera calculée par trimestre scolaire en cours, à raison de 50 € par trimestre pour le **judo** + La licence fédérale (40 €) et les frais de gestion (18 €) (exemple sur une cotisation de rang 1).

30 € par trimestre pour le **Taïso** La licence fédérale (40 €) et les frais de gestion (18 €) (exemple sur une cotisation de rang 1).
7. Le remboursement de la cotisation (hors licence) ne pourra avoir lieu qu'en cas de déménagement ou d'arrêt médical d'au moins trois mois empêchant la pratique des disciplines proposées.
8. Le non-respect du règlement intérieur entraînera une exclusion définitive du Dojo du Porzay-Nevet après un avertissement émis par le professeur auprès du responsable légal. La décision sera prise par le professeur et les dirigeants du Dojo du Porzay-Nevet. Il n'y aura pas dans ce cas de remboursement de la cotisation.
9. Les trajets aller-retour entre le domicile des parents et les dojos, ou pour se rendre à un interclub ou une compétition sont sous la seule responsabilité du responsable légal de l'enfant.

Fiche d'inscription

	Nom (Responsable)	Prénom	Adresse	Adresse Mail	Portable
NOM 1					
NOM 2					

Nom de l'adhérent	Prénom	Date de naissance	Sexe f/m	Réinscription	1 ère inscription	Essai	Judo	Taïso	Montant Cotisation
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	€
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	€
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	€
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	€

- Adresse mail et N° de tel obligatoires pour correspondances.

Certificat médical :

Règlement :

- .. espèces
- .. chèques vacances
- .. chèque à l'ordre du **Dojo du Porzay-Nevet**
- .. en plusieurs fois (3 chèques maximum, et pour les familles de plus de 3 adhérents un 4^{ème} règlement est possible. nombre de chèques.....)
- 1^{er} encaissement à l'inscription ou le **10 octobre**, 2^{ème} le **10 novembre**, le 3^{ème} le **10 février** et le 4^{ème} le **10 mars**

Je soussigné

- Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et des conditions de règlement du Dojo du Porzay-Nevet et m'engage à le respecter
- J'autorise les responsables du Dojo du Porzay-Nevet, en cas d'accident sérieux dans la pratique de ce sport, à prendre toute décision nécessaire d'ordre médical et chirurgical s'il est impossible de me joindre en temps voulu.
- Droit à l'image : j'autorise le dojo du Porzay-Nevet à publier sur quelque support que ce soit (sites internet, presse, etc.) l'image du ou des adhérents ci-dessous, dans le cas contraire, je le stipule à côté de ma signature.
- Je reconnais avoir pris connaissance des assurances complémentaires proposées par la Fédération et couvrant les dommages corporels dans le cadre de la pratique sportive (voir dans la rubrique « documents » sur site internet du club : <https://dojoduporzay.fr>)

Fait à, le.....
Signature avec mention « lu et approuvé »